

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. XII. — Cl. 2.

N° 625.758

Perfectionnements aux appareils pour la transmission ou la reproduction du son.

M. SIDNEY GEORGE BROWN résidant en Angleterre.

Demandé le 6 décembre 1926, à 16<sup>h</sup> 34<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 30 avril 1927. — Publié le 19 août 1927.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 1<sup>er</sup> mai 1926. — Déclaration du déposant.)

La présente invention se rapporte aux appareils électriques pour la transmission ou la reproduction du son et plus particulièrement aux récepteurs téléphoniques appelés  
5 hauts-parleurs.

L'objet de l'invention est de prévoir un moyen simple et efficace pour régler l'entrefer entre l'armature et les pièces polaires d'un semblable appareil électrique.

10 L'invention consiste en un appareil électrique du genre indiqué ci-dessus dans lequel l'entrefer entre l'armature et les pièces polaires est réglé par déformation des aimants.

L'invention consiste également en un appareil du genre indiqué dans lequel les aimants sont fixés solidement en un ou plusieurs points, autour duquel ou desquels les dits aimants peuvent être courbés.

20 L'invention consiste en outre en un appareil électrique perfectionné comme décrit et représenté ci-dessous.

Au dessin annexé :

La figure 1 est une coupe axiale d'un récepteur téléphonique pour haut-parleur.

25 La figure 2 en est une vue par dessous.

Si l'on applique l'invention comme représenté au dessin, et à titre d'exemple au cas d'un récepteur haut-parleur, l'appareil comprend une base de forme convenable A, construite de préférence en aluminium fondu et

présentant un bossage approprié auquel un pavillon peut être fixé. L'aimant est constitué par deux aimants en fer à cheval *a*, *b* superposés et reliés l'un à l'autre par des boulons *c*, *d*, *d* mais séparés, pour éviter qu'ils ne se touchent, par des pièces d'écartement appropriées *e*, *f* disposées autour des boulons. Les extrémités de l'aimant en fer à cheval *b* se prolongent au delà des extrémités de l'autre aimant et dans ces extrémités sont prévus des  
40 trous appropriés par des écrous de fixation *h*.

Afin de permettre le montage de l'aimant *b*, la base A présente deux bossages *k* faisant corps avec elle sur lesquels les extrémités *g* de l'aimant sont disposées et fixées par les écrous  
45 de fixation.

Les extrémités des aimants sont reliées par des pièces polaires de forme appropriée *l*, constituées par des feuilles laminées maintenues fortement entre les deux aimants en fer à cheval au moyen des boulons *d*, ces pièces polaires laissent entre elles un espace vide à égale distance des branches des deux aimants et portent les bobinages usuels *w* qui sont connectés aux bornes *y*. Une entretoise *m* en  
55 matière non magnétique est également montée sur les deux bossages *k* et sur cette entretoise *m* est montée une petite tige ou aiguille *n*, en matière magnétique qui forme l'armature entre les pièces polaires; l'extrémité de cette  
60

Prix du fascicule : 5 francs.

aiguille est reliée par des moyens appropriés à un diaphragme conique *o* monté dans une cavité appropriée de la base A.

Si on le désire, l'aiguille peut être montée sur la base indépendamment de l'entretoise disposée entre les aimants.

La pièce *f* assurant l'écartement des deux aimants présente un prolongement qui vient buter sur l'extrémité d'une vis *p*, montée au-dessus de lui dans la base A.

Une autre vis *q* traverse un trou de la pièce d'écartement *f* et est vissée solidement dans la base A. Entre la tête de la vis *q* et la pièce *f* est placé un ressort ou rondelle élastique *r* de manière à appliquer la dite pièce *f* contre la vis *p*.

La vis *p* présente une tête molettée et est disposée de telle sorte qu'en la vissant contre la partie prolongée de la pièce *f*, elle éloignera l'aimant du bâti de façon qu'il s'incurve autour des deux bossages ou points de fixation, la matière elle-même de l'aimant étant déformée par suite de cette flexion; l'élasticité de la matière combinée à celle du ressort *r* ramène les aimants à leur position initiale lors du dévissage de la vis molettée. Cette courbure augmentera la largeur de l'entrefer entre l'armature *n* et les pièces polaires puisque les dites pièces polaires sont fixées d'une façon rigide sur les aimants et que l'aiguille est montée d'une façon rigide sur la base. Ce dispositif constitue ainsi un moyen simple et pratique pour le réglage de l'entrefer.

Les bossages sur lesquels l'aimant est monté, au lieu de faire corps avec la base peuvent être formés par des bagues appropriées disposées autour des boulons. D'ailleurs, n'importe quel autre moyen peut être employé pour fixer les aimants au bâti en un ou plusieurs points.

L'invention peut être appliquée à n'importe quel appareil électrique dans lequel il est nécessaire de régler l'entrefer entre une armature et des pièces polaires, telles par exemple un relais de microphone ou quelque chose d'analogue.

Il est bien entendu que l'objet de l'invention s'applique à n'importe quel moyen pour déformer les aimants de manière à régler l'entrefer.

#### RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un appareil électrique pour transmettre ou reproduire le son en particulier un récepteur téléphonique haut-parleur remarquable notamment par les caractéristiques suivantes prises séparément ou en combinaison :

1° L'entrefer entre l'armature et les pièces polaires est réglé par déformation des aimants.

2° Les aimants sont solidement fixés en un ou plusieurs points autour duquel ou desquels les dits aimants peuvent être courbés.

3° L'aimant est en forme de fer à cheval et ses deux extrémités sont fixées à des bossages appropriés.

4° Une butée à vis réglable est prévue dans la base et porte sur la partie arrondie des aimants en fer à cheval de façon à les faire fléchir autour de leurs points d'attache.

5° L'aimant est formé de deux aimants en fer à cheval séparés par des pièces d'écartement, les deux extrémités de l'un des aimants étant prolongées et fixées à la base.

S. G. BROWN.

Par procuration :

LAVOIX, MOSÈS et GENET.

